

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'achat ni une quelconque forme de démarchage aux Etats-Unis d'Amérique ou dans tout autre pays et n'est pas destiné à être diffusé dans d'autres pays que la France

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 13 AVRIL 2022
OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE

Lagardère

INITIEE PAR

vivendi

PRESENTEE PAR



BNP PARIBAS

Banque conseil, présentatrice et garante



Banque conseil, présentatrice et garante



NATIXIS
CORPORATE &
INVESTMENT BANKING

Banque conseil, présentatrice et garante



**SOCIETE
GENERALE**

Banque conseil, présentatrice et garante

LAZARD

Banque conseil et présentatrice

**MISE A DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION ET DU DOCUMENT « AUTRES INFORMATIONS »
RELATIF AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE
LA SOCIETE VIVENDI SE**

PRIX D'OFFRE : il est proposé aux actionnaires de Lagardère :

- **Soit, à titre principal** : de vendre leurs actions Lagardère au prix unitaire de 25,50 euros (droits à distribution attachés¹) ;
- **Soit, à titre subsidiaire** : de bénéficier, pour chaque action Lagardère présentée à cette branche subsidiaire et conservée jusqu'à la date (inclusive) de clôture de l'offre, le cas échéant réouverte, sous réserve de réduction proportionnelle, d'un droit de la céder à l'Initiateur au prix unitaire de 24,10 euros jusqu'au 15 décembre 2023 (inclus).

DUREE DE L'OFFRE : 25 jours de négociation

Le calendrier de l'offre sera déterminé par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») conformément à son règlement général (le « RGAMF »).

¹ Lagardère a annoncé dans son communiqué de presse du 17 février 2022 que l'assemblée générale des actionnaires de Lagardère devant se tenir le 22 avril 2022 se verra proposer de voter la distribution d'un dividende 2021 de 0,50 euro par action, qui devrait être détaché le 25 avril 2022 et mis en paiement à compter du 27 avril 2022. En cas de détachement de ce dividende à la date envisagée, le prix de l'offre principale sera de 25 euros (dividende 2021 détaché).

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'achat ni une quelconque forme de démarchage aux Etats-Unis d'Amérique ou dans tout autre pays et n'est pas destiné à être diffusé dans d'autres pays que la France



Le présent communiqué a été établi par la société Vivendi SE. Il est diffusé en application des dispositions de l'article 231-27 1° et 2° et 231-28 du RGAMF.

En application de l'article L621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de la décision de conformité en date du 12 avril 2022, apposé le visa n°22-106 sur la note d'information établie par la société Vivendi SE relative à l'offre publique d'achat visant les actions Lagardère (l'« **Offre** »).

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du RGAMF, le document « Autres informations » relatif aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la société Vivendi SE a été déposé auprès de l'AMF le 12 avril 2022 et est mis à la disposition du public ce jour.

La note d'information ainsi que le document « Autres informations » relatif aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Vivendi SE sont disponibles sur les sites Internet de Vivendi SE (www.vivendi.com/) et de l'AMF (www.amf-france.org/) et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

Vivendi SE
42 avenue de Friedland
75008 Paris

CIC
6 avenue de Provence
75009 Paris

Natixis
30 avenue Pierre Mendès-France
75013 Paris

BNP Paribas
16 boulevard des Italiens
75009 Paris

Lazard Frères Banque
175 boulevard Haussmann
75008 Paris

Société Générale
GLBA/IBD/ECM/SEG
75886 Paris CEDEX 18

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext Paris publieront respectivement un avis d'ouverture et de calendrier et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.